



Déclaration préalable CAPD du 7 septembre 2017

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Dans toutes nos écoles, tous nos collègues apportent depuis toujours un soin particulier au jour de la rentrée : pas besoin de ressources pour chanter, nul besoin d'accompagnement musical pour réserver à nos élèves un accueil de qualité et rassurant, malgré parfois de difficiles conditions de fonctionnement au sein des écoles comme c'est le cas cette année encore.

Pour nous personnels c'est toujours la même rengaine, parfois ancienne, souvent déstabilisante !

Voici une liste non exhaustive de nos préoccupations, voire nos incompréhensions :

- Des CP à 12 : la baisse des effectifs aurait-elle des répercussions positives sur les apprentissages ? Que dire à nos collègues qui enseignent en cycle 2 avec des effectifs frôlant les 30 élèves par classe ?
- Les rythmes scolaires : Fini le bienfait des 5 matinées ? Finie l'absolue nécessité des journées raccourcies ? Quid également des bonnes relations que l'on doit entretenir avec les parents et les élus qui subissent des réformes successives et contradictoires ?
- Des fonctionnaires malmenés : journée de carence, panne du PPCR, gel du point d'indice : serions-nous à nouveau les montrés du doigt ? Revenus au temps de Sarkozy ?
- Des suppressions inquiétantes de contrats aidés : qu'en sera-t-il des élèves relevant d'une notification MDPH ne pouvant être assurée ? Des personnels relevant de ces contrats laissés sans emploi ? Des directeurs se retrouvant sans l'aide administrative dont ils bénéficiaient ?
- Des élèves en situation de handicap sans affectation : une vingtaine d'élèves se retrouvent à la rentrée sans affectation et sont aux portes des établissements. Quelles solutions respectueuses des élèves, des parents et des enseignants seront proposées ?

Pour tout cela, Monsieur l'Inspecteur, nous restons mobilisés, nous réitérons notre consigne de réappropriation des 108 heures, nous continuerons d'être créateurs de droits avec et aux côtés des collègues.

Nous serons aux côtés des salariés du privé, le mardi 12 septembre, afin de manifester notre désaccord avec la loi travail, la manière de légiférer et plus globalement une politique destructive pour la cohésion de notre pays.